Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260701-DELIB202661-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 1er juillet 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 1er juillet 2026 à 19H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers municipaux présents :
THOMAS Michaël, DE BEAUREGARD Philippe, ANDRÉ Sylvie, GUILLOU Brendan, STRITT Françoise-Marie, MOUELO Anthony, MARBACH Armelle, LE MAOUT Robert, LE GOUGUEC Sophie, MALCOSTE Serge, LE DOZE Nadine, RICHARD Philippe, LE QUEMENER Virginie, VANNIER LE BAYON Nathalie, ROBERT Laurent, GUILLOU Sonia, HANQUIEZ Sophie, LOISON Yannick, MARTINON Alice, RENAULT Sandrine, PIGEAU Erwann, ROSSIGNOL David, PELLETER Gwenola, LE BIGAUT Jérôme, TEPER Cécile, Julien LE GUENNEC
Conseillers municipaux ayant donné procuration :
GLEMAIN Pascal, procuration donnée à Michaël THOMAS
Conseillers municipaux absents :

Secrétaire de séance : MARBACH Armelle
Date de publication : 07/07/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27

DELIBERATION n° 2026-61
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 8.9 Culture
OBJET : Conventions de partenariat liant Quimperlé Communauté, le Centre national des arts de la rue et de l'espace public le Fourneau, les communes participantes et les acteurs privés concernés

Rapporteur : Armelle MARBACH, adjointe déléguée à la Communication, à la Culture et au Patrimoine

Les Arts de la rue sont apparus en Pays de Quimperlé en 2009 de l'initiative partagée du Fourneau Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public en Bretagne, et des communes de Riec-Sur-Belon, Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët. Ce premier rituel artistique, Les Rias, a ponctué pendant 3 ans la fin du mois d'août de ces trois communes côtières, autour de rendez-vous d'arts de la rue proposés par Le Fourneau.

Cet événement s'est étendu en 2012 à l'ensemble de la Communauté d'agglomération de Quimperlé, dans une volonté de développement durable de l'événement sur plusieurs années. Ainsi depuis 2012, Le Fourneau et l'agglomération de Quimperlé coorganisent ensemble le Festival Les Rias, circulation estivale de créations artistiques dans les espaces publics des 16 communes de l'intercommunalité.

Les conventions soumises au vote détaillent le cadre du partenariat culturel pour l'organisation du festival Les Rias en 2026 à l'échelle du territoire communautaire en mutualisant les volontés et les compétences.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260701-DELIB202661-DE

Dans ce contexte, la commune et les partenaires privés s'engagent à mettre à disposition des moyens pour la bonne organisation du festival, et notamment pour la commune :

- La mise à disposition des espaces publics et des locaux communaux sollicités
- La mise à disposition des équipes techniques en soutien au festival
- La prise des arrêtés nécessaires pour autoriser l'occupation de l'espace public et les mesures de sécurité nécessaires
- La location de WC mobiles
- L'installation et le retrait de la signalétique
- Le relai des informations et de la communication sur le festival…

❖ **Vu l'avis de la commission culture, patrimoine, sport et vie associative**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour et 1 abstention (Françoise-Marie STRITT) décide :

❖ **D'autoriser le Maire à signer les conventions de partenariat jointes avec Quimperlé communauté, le Fourneau et les acteurs privés concernés.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michaël THOMAS

La secrétaire de séance,
Armelle MARBACH

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification